

## Argentan. Un dispositif d'aide financière pour rénover les logements

Argentan Intercom a dévoilé, lundi 18 octobre 2021, deux dispositifs financiers de rénovation des logements. Ils s'adressent aux propriétaires occupants et bailleurs.



*Entre 2021 et 2026, Argentan Intercom prévoit de rénover 588 logements. | DR*

Argentan Intercom a présenté lundi 18 octobre 2021 deux dispositifs d'aides financières, pour accompagner les habitants à la rénovation de leurs logements. Ces opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont disponibles pour les quarante communes de l'intercommunalité et le centre-ville d'Argentan (Orne).

### Quels sont les deux dispositifs ?

Les deux OPAH figurent comme des « **leviers financiers** » pour permettre aux habitants vivant dans le périmètre d'Argentan Intercom de rénover leur logement. Ces aides financières sont destinées à améliorer la qualité énergétique, réhabiliter un logement dégradé ou vacant et maintenir dans leur domicile les personnes âgées. Entre 2021 et 2026, Argentan Intercom espère rénover 588 habitations.

### Qui sont les acteurs de ces OPAH ?

L'intercommunalité a sollicité de nombreux partenaires pour financer ces dispositifs : l'État avec l'agence nationale de l'habitat (Anah), la région Normandie, le département de l'Orne, la ville d'Argentan, la banque des territoires et Action logement. Près de six millions d'euros sont mis sur la table afin de réduire la consommation énergétique et freiner l'étalement urbain.

### **Qui peut en bénéficier ?**

Les deux OPAH s'adressent à l'habitat privé. En clair, les propriétaires occupants ou bailleurs peuvent réaliser des travaux dans leur résidence principale, un logement vacant ou en location ainsi qu'au sein d'une copropriété. Deux conditions sont à remplir : l'habitation doit avoir au minimum quinze ans d'ancienneté et il faut passer par des professionnels pour réaliser les travaux.

### **Où prendre contact ?**

Les propriétaires peuvent se renseigner dès à présent auprès du Centre de développement de l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT). L'association tient une permanence le premier jeudi du mois à Argentan, le deuxième à Trun, le troisième à Écouché-les-Vallées et le quatrième à Exmes. Pour prendre contact, le numéro à composer est le 02 31 53 73 73.